

Un budget 2018 préservant l'amélioration de nos infrastructures communales

Les activités de l'école



Les électeurs de Corronsac récompensés par le 2^e prix du civisme



3^e édition de la journée citoyenne le 2 juin 2018



SOMMAIRE

› Infos municipales / 4 à 10

Le budget 2018 / 4-5

Les électeurs de Corronsac récompensés
par le 2^e prix du civisme / 6

3^e édition de la Journée Citoyenne / 6

La qualité de l'air à l'école Victor Segoffin / 7

Des travaux ont été réalisés à l'école pour le bien
être des élèves / 7

École / 8

Réhabilitation du bâtiment de la mairie / 9

Des galettes et des vœux pour le goûter des Aînés / 9

Projet Graph 2018 / 10

Bienvenue à Corronsac / 10

› Vie associative / 11 à 14

Les nouvelles d'Autour de l'École / 11

Les coteaux aux côtés d'Élodie / 11

Foyer Rural / 12

CorronsacBienVivreEnsemble / 13

Comité des fêtes / 14

Le club des Aînés fête son 23^e anniversaire / 14

› Intercommunalité / 15

Plan climat-air-énergie territorial : à vous la
parole / 10

Fiscalité : une hausse modérée pour financer le
métro / 15

› Vie pratique / 16 à 19

Prélèvement à la source / Réforme de la taxe
d'habitation / Utiliser un défibrillateur / 16

Usage d'un drone de loisir / 17

Moustique tigre, agir avant qu'il ne pique ! / 18

Pensez à vous inscrire sur le registre canicule /

Les assistantes maternelles / Les travaux de
bricole et de jardinage / Dépôts sauvages / Stop
aux bruits inutiles / Entretien des haies et des
arbustes / 19

› Journée citoyenne / 20

**Relève 2018 des index de compteurs d'eau
à Corronsac du 28 mai au 8 juin 2018
par des agents du Sicoval**



Pour être informé en temps réel :
donnez votre adresse mail par le
formulaire du site ou suivez les
actualités sur Facebook

[https://www.facebook.com/
mairiedecorrnsac/](https://www.facebook.com/mairiedecorrnsac/)

Bulletin municipal de Corronsac

Responsable Publication : Danielle Subiela

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Danielle Subiela,
Tristan Lamontagne, Sylvaine Auriol, Marie-Nathalie Larue,
Michel Nicolas, Pierre Sans, Gisèle Pebernard, Eugény Peron-Bodin,
Annie Proudoum et Damien Reynaud

Conception et impression : Imprimerie du Sicoval, Labège. Papier PEFC

Mairie de Corronsac

21 chemin de Sémial, 31450 Corronsac
05 61 81 91 70, mairie.corronsac@wanadoo.fr
<http://www.corronsac.fr>

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 13h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 13h

Permanence de M^{me} le Maire et de ses adjoints (sur RDV)

Mardi après-midi :

Tristan Lamontagne - Pierre Sans

Mercredi matin :

Anne-Marie Germaux - Danielle Subiela

ÉDITO



Le lien de Corronsac du mois de mai est traditionnellement consacré à présenter le budget 2018. Au-delà des chiffres, ce budget traduit un véritable enjeu : maîtriser les dépenses de fonctionnement pour conserver notre capacité à investir. L'objectif est de maintenir la qualité du service public tout en prenant en compte de nouvelles contraintes réglementaires en matière :

- d'environnement (plan zéro phyto, qualité de l'air dans les écoles),
- de gestion des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD - imposé aux entreprises et collectivités à compter de fin mai 2018).

Le budget investissement avec 334 665 € d'opérations d'équipement traduit notre volonté d'accompagner l'amélioration de nos infrastructures communales.

À l'étude depuis plusieurs mois, le projet de rénovation du 1^{er} étage de la mairie a débuté, le secrétariat de mairie sera contraint de déménager quelques semaines dans la salle du conseil municipal, les travaux doivent être terminés fin juillet avec 2 appartements type T4 destinés à la location.

Les opérations de mise en accessibilité de la mairie sont réalisées en parallèle.

Nous avons donné notre accord au Sicoval pour :

- la mise en place de 2 panneaux clignotants signalant la dangerosité du virage de la RD 94 au niveau du lotissement La Clé des Champs et le déplacement du panneau d'agglomération imposant la limitation 50 km/h jusqu'au niveau du rond-point. Ces opérations ont été planifiées pour le mois de mai,
- la réfection de la 1^{re} tranche du chemin du Thil, le planning est en cours d'élaboration en concertation avec les communes d'Aure-

ville et de Rebigue qui sont mitoyennes sur une partie de la voirie.

Le chemin de Tricoppores, notre célèbre sentier de randonnée avait été très dégradé par les orages de l'été dernier. Nous venons de recevoir une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental pour sa remise en état qu'il faudra réaliser sans tarder pour le plaisir des riverains et des promeneurs.

Pas de trêve printanière pour nos élus communaux :

- en relation avec Tisséo, le Sicoval et le Conseil Départemental, la commission « urbanisme, transport » étudie la possibilité de mettre en place 2 spots de covoiturage sur chacun de nos 2 axes.
- la commission « affaires scolaires » doit dans un délai très court procéder au renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEdT). L'auto-évaluation du PEdT 2015-2018 est en cours de réalisation avec une enquête auprès des parents, des enseignantes et du personnel communal.
- la 3^e journée citoyenne aura lieu cette année le samedi 2 juin, vos conseillers la préparent activement et vous y attendent nombreux pour continuer à embellir notre village dans une ambiance festive et conviviale.

Les articles et retours en images consacrés aux associations nous montrent combien elles sont impliquées dans l'animation de notre village, de notre école, nous tenons à les remercier et à leur assurer notre soutien.

Nous entrons dans la période estivale et nous vous souhaitons de bon week-ends ensoleillés et d'excellentes vacances bien méritées.

La commission information



› Le budget 2018

Le 13 février 2018, le conseil municipal a validé le compte administratif 2017 qui reprend les dépenses et recettes réalisées sur l'année 2017. Ce dernier fait ressortir une maîtrise des dépenses avec un excédent de la section fonctionnement de 84 578.63 € et un déficit de la section investissement de 26 169.93 €. Tous les investissements réalisés en 2017 ont été autofinancés.

Le contexte local reste difficile avec des dotations et aides de l'état en baisse comme le montre le graphe ci-contre concernant la Dotation Globale de Fonctionnement qui est passée de 117 € par habitant en 2013 à 72 € par habitant en 2018. La contribution de la commune au FPIC (Fond de Péréquation Inter Communal) en tant que « commune riche » continue d'augmenter et représente une charge financière de plus de 6 000 € pour l'année 2018. Le budget 2018 a été construit sur la base d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement en dépit d'une augmentation des charges de personnel principalement dues à la fin des contrats aidés remplacés par des contrats « Parcours Emploi Compétence » et à l'arrivée courant 2017 d'une personne en contrat d'apprentissage pour la gestion des espaces verts. En terme d'investissement, c'est un budget ambitieux qui a été bâti sur la base de projets entièrement autofinancés et faisant appel aux aides du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État.

Le budget a été construit autour des objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en agissant principalement sur la réduction des frais de sous-traitance, sur la dématérialisation des échanges avec la trésorerie, la préfecture...
- Maintenir le soutien à l'école (sorties piscine, fournitures scolaires, coopérative, activités périscolaires, investissements à hauteur de 5 500 €...) et aux associations tout en demandant un effort aux associations disposant d'un excédent important de trésorerie
- Améliorer la qualité de notre environnement (plan qualité de l'air à l'école, plan zéro phyto,...)
- Sécuriser nos routes (panneaux/voirie, rénovation progressive de la voirie par tranches annuelles)
- Améliorer l'accessibilité au niveau des différents bâtiments communaux
- Rénover et valoriser notre patrimoine (rénovation d'un T4 et création d'un 2^e T4 au 1^{er} étage de la mairie)

Dans ce contexte afin de préserver la capacité d'investissement sans recours à l'emprunt le conseil municipal a voté le 10 avril 2018 une hausse limitée à 1 % pour les 3 taxes locales (taxe d'habitation 20.47 %, taxe foncière bâti 11.10 %, taxe foncière non bâti 64.51 %).

› Les dépenses de fonctionnement (en €)

- **Charges à caractère général** : dépenses liées à l'entretien des biens de la commune, à la cantine scolaire, aux achats de fournitures, aux factures d'eau, d'électricité, de téléphonie et internet...
- **Charges de personnel** : salaires du personnel communal et cotisations associées
- **Autres charges de gestion courante** : indemnité du maire et des adjoints, subventions versées aux associations, contribution au fonctionnement de l'école de Montbrun, contribution aux syndicats et services départementaux (SDEHG, SDIS...)
- **Charges financières** : intérêts des emprunts
- **Charges exceptionnelles** : principalement recettes annuelles sur exercice antérieur (garderie ou cantine)
- **Atténuation de produits** : FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal)

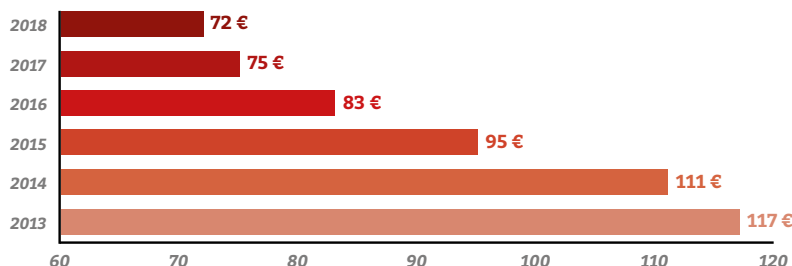
› Les recettes de fonctionnement (en €)

- **Atténuation de charges** : remboursement sur rémunération dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi, remboursement des absences maladie ou accident de travail
- **Produits des services** : recettes de garderie et de cantine
- **Impôts et taxes** : impôts locaux, dotation versée par le Sicoval à la commune, taxes sur les droits de mutation et cessions de terrain, attribution de compensation versée par le Sicoval
- **Dotations et participations** : dotations et compensations versées par l'état, taxe sur les droits de mutation
- **Autres produits de gestion courante** : loyers des logements communaux et de la salle polyvalente

› Les dépenses et recettes d'investissement (en €)

- **Les dépenses d'investissement** comprennent les opérations d'équipement listées dans le tableau ci-contre, le remboursement du capital de la dette.
- **Les recettes d'investissement** regroupent les aides et subventions du département, de la région et de l'état, le remboursement d'une partie de la TVA sur les investissements réalisés en 2016 (FCTVA), la taxe d'aménagement. On y retrouve aussi l'autofinancement qui correspond au solde excédentaire de la section de financement et à l'excédent reporté de la section investissement.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement par habitant 2013-2018

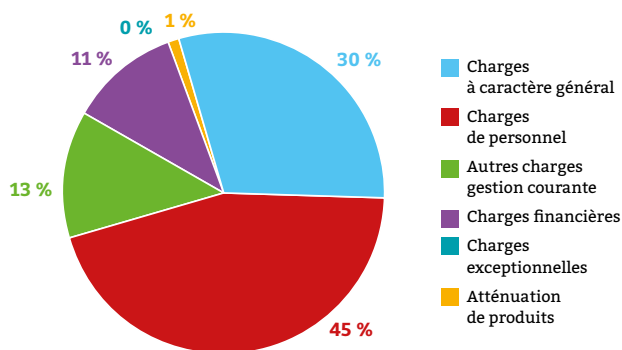


Investissement 2018

	Dépenses	Recettes
Équipement école : informatique, mobilier, équipement périscolaire	5 500	2 400
Plantations sur merlon	4 500	
Outillage - matériel entretien espaces verts	5 000	
Travaux bâtiments communaux	6 000	2 772,80
Réseau informatique, mobilier mairie, Plan Communal Sauvegarde	2 500	220
SDAN 31 Numérique haut débit (1,19 €/hab) - 2017 et 2018	1 810	
Panneaux - amélioration sécurité sur voiries	6 000	1 800
Accessibilité - Programme 2016 Mairie	8 300	4 700
Accessibilité - Programme 2017/2018 École, salle polyvalente, Église	30 000	15 000
Aménagement appartements mairie	235 055	104 000
Autres dépenses d'investissement	10 000	
Gestion technique des bâtiments communaux	20 000	4 000
Total opérations d'équipement	334 665	134 892,80
Déficit investissement 2017 reporté	21 223,49	
Remboursement d'emprunts	43 571	
Dépôt et cautionnement versé	500	
Dépenses imprévues	5 000	
Total autres dépenses d'investissement	70 294,49	
FCTVA 2016		691
Taxe d'aménagement		20 000
Vente de terrain		130 000
Dépôt et cautionnement reçu		1 400
Excédent fonctionnement reporté		120 000
Virement depuis la section de fonctionnement		331 357,91
Total des autres recettes d'investissement		603 448,91
Total Investissement 2018	404 959,49	738 341,71

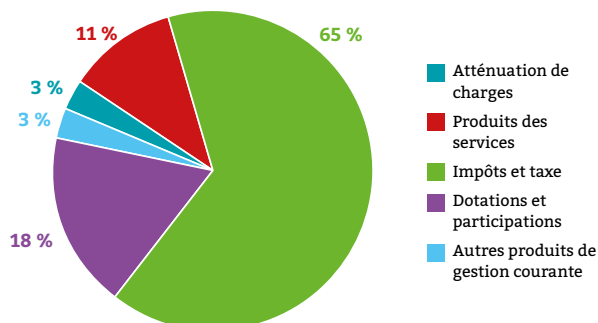
Répartition des dépenses prévues 2018

Charges à caractère général	125 135
Charges de personnel	186 186
Autres charges gestion courante	52 124
Charges financières	45 100
Charges exceptionnelles	576
Atténuation de produits	6 217
Total des dépenses réelles	415 338
Virement vers la section d'investissement	331 357,91
Dépenses imprévues	10 000
Total des dépenses de fonctionnement	756 695,91



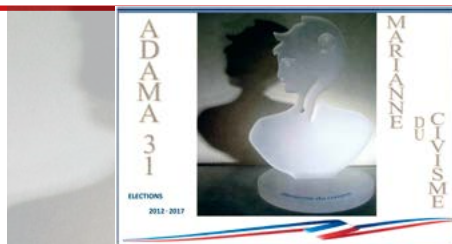
Répartition des recettes prévues 2018

Atténuation de charges	15 086
Produits des services	56 820
Impôts et taxes	344 705
Dotations et participations	97 889
Autres produits de gestion courante	19 000
Total des recettes réelles	533 500
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	223 195,91
Total des recettes de fonctionnement	756 695,91





› Les électeurs de Corronsac récompensés par le 2^e prix du civisme



L'association des anciens maires et adjoints de Haute Garonne a organisé fin mars 2018, la cérémonie des « Mariannes du civisme ». Cette manifestation récompense les communes du département dont les électeurs ont le plus voté lors des élections des 5 dernières années.

La commune de Corronsac a reçu le **2^e prix du civisme** dans la catégorie des 500-1000 habitants de l'agglomération toulousaine. Ce prix a été remis à Pierre Sans, 1^{er} adjoint lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à la mairie de Toulouse.

Félicitations à tous les électeurs de Corronsac pour leur sens civique et leur participation record lors des dernières élections (municipales 2014, régionales 2015, présidentielles et législatives 2017).



› 3^e édition de la Journée Citoyenne

La municipalité organisera le 2 juin 2018 sa 3^e journée citoyenne. Cette manifestation a pour objectif de mobiliser les habitants autour d'un même projet : améliorer leur cadre de vie. Cette initiative favorise la communication et la convivialité entre les habitants, toutes générations confondues et fédère les énergies positives.

N'oubliez pas de noter cette date dans votre agenda et de faire part à la mairie des projets que vous aimeriez voir réaliser dans votre quartier, dans votre lotissement ou au sein des espaces communaux.



› La qualité de l'air à l'école Victor Ségoffin

La qualité de l'air est un des enjeux majeurs de santé publique sur notre territoire.

Chaque un a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Dans les établissements accueillant des enfants, une bonne qualité de l'air intérieur a un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être et l'apprentissage des enfants.

Le contrôle de la qualité de l'air est une obligation réglementaire depuis le début de l'année 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires.

Pour faire face à cet enjeu et à cette exigence, lors du Conseil Municipal du 13 février 2018, la municipalité a voté à l'unanimité la délibération confiant à l'association SOLEVAL l'accompagnement dans la mise en œuvre de cette obligation réglementaire par une démarche en plusieurs étapes :

- Sensibilisation et information des occupants sur la démarche,
- Évaluation des moyens d'aération et diagnostic QAI (Qualité Air Intérieur)
- Analyse et plan d'actions,
- Communication et sensibilisation auprès de tous les acteurs concernés.

Elus, agents communaux et personnel enseignant ont été mobilisés pour la réalisation des 2 premières étapes qui se sont déroulées depuis le mois de mars et doivent faire l'objet d'un rapport qui nous guidera pour le plan d'action à venir.

Un grand merci à Gérard Barthe et à Marie Line Buton pour leur implication dans ce projet.

› Des travaux ont été réalisés à l'école **pour le bien être des élèves**





› École

Revalorisation des emballages et des outils d'écriture

Depuis début 2017, les écoles de Corronsac et de Montbrun-Lauragais récupèrent les emballages en plastique de biscuits (individuels mais aussi barquettes et emballages extérieurs des paquets) ainsi que les outils d'écriture en plastique.

En Janvier 2018, un premier envoi d'un peu plus de 7 kg d'emballages a été effectué. La somme de 50 euros sera versée sur la coopérative scolaire grâce à cet envoi.

La collecte de ces déchets continue !

Il ne manque plus qu'1 kilo d'emballages pour faire un autre envoi.

On compte sur votre aide pour atteindre cet objectif. Alors, confiez vos emballages de biscuits et/ou vos outils d'écriture à un élève de l'école ou à la mairie de Corronsac !

Avec cet argent, les élèves ont prévu d'acheter des jeux pour la cour de récréation.

Fête du court-métrage

Du 14 au 20 mars 2018, les élèves de l'école de Corronsac ont bénéficié de la fête du court-métrage. Les projections sélectionnées par les enseignantes concernaient différents thèmes du programme proposé : les émotions, les inventions, le passé... Les élèves ont ainsi pu côtoyer l'art cinématographique et cela leur a beaucoup plu.



Le printemps des poètes

Du 3 au 19 mars 2018, les élèves de l'école de Corronsac ont participé au printemps des poètes. A cette occasion, une brigade d'intervention poétique (adultes identifiés par les organisateurs) venait de manière impromptue dans les classes pour dire des poèmes. Les élèves ont aussi écrit des poèmes à la manière d'auteurs connus, ont écrit des haïkus sur le sol de la cour, ont dit des poèmes à plusieurs en les mettant en corps et en voix.

Dans la cour, un arbre a été décoré avec les poèmes produits par les élèves. Ils ont beaucoup aimé ce temps de production mais aussi de lecture poétique.





› **Réhabilitation du bâtiment de la mairie**

Depuis une semaine, la Commune vient d'entamer d'importants travaux

En effet, après un appel d'offre ouvert à la concurrence qui s'est déroulé en Automne 2017 nous avons passé les marchés de travaux à 4 entreprises pour exécuter d'importantes réhabilitations au premier étage en créant deux appartements de type 4 aux normes actuelles de respect de l'environnement.

Afin d'être en accord avec les normes régissant les locaux recevant du public, nous réhabilitons également les plafonds du rez-de-chaussée, l'éclairage et l'accessibilité handicapé des différents locaux de la Mairie. L'ensemble de ces travaux avec les organismes de

contrôle et bureau d'étude s'élèvent à : 220 000 euros, après un dossier de demande de subvention nous avons obtenu 40 % sur le montant des travaux de la part de l'Etat et avons pu bénéficier d'une subvention spécifique sur les économies d'énergie de 22 800 euros au travers du Sicoval.

Ces travaux très importants risquent d'engendrer des perturbations pour l'accès à la Mairie et plus particulièrement au Secrétariat, la fin des travaux étant prévu début août 2018.

Nous vous demandons par avance toute votre compréhension pour cette éventuelle gêne.

› **Des galettes et des vœux** pour le goûter des Aînés

Les convives, au nombre d'une quarantaine, ont été accueillis par les élues de la commission et Danielle Subiela, maire de la commune.

Cette dernière, dans son allocution, a relaté les événements de l'année passée et dévoilé les principaux projets pour 2018 : des actions autour d'un objectif principal : la qualité de vie à Corronsac.

Ont ainsi été évoqués l'aménagement du premier étage de la mairie, la réalisation du plan d'accessibilité aux personnes handicapées - à la mairie et à la salle polyvalente,

la reprise des parties communes du lotissement du Cossignol, ou encore, avec l'aide du conseil départemental, l'organisation de réunions de concertation citoyenne autour de centres d'intérêts partagés par le plus grand nombre tels que la sécurité, la préservation du patrimoine, l'animation du village...

Après les traditionnels vœux de la municipalité, vœux de solidarité et de partage, chacun s'est retrouvé autour de la galette pour partager un moment agréable et apprécié, dans l'amitié et la convivialité.





PROJET GRAPH 2018

Belle réalisation d'une dizaine de jeunes de Corronsac sur un transformateur Enedis de la commune encadrée par Raphaël et financée par Enedis, la commune et le Conseil Départemental.



Bienvenue à Corronsac

Vous arrivez à Corronsac

N'hésitez pas à venir à l'accueil de la Mairie pour prendre contact.

Dès votre arrivée, vous devrez effectuer les démarches administratives suivantes :

- Le changement d'adresse sur la carte grise est un service qui s'effectue en ligne sur internet et plus en Mairie
- Inscription sur les listes électorales

Autres formalités à accomplir en mairie :

- Duplicata de permis de conduire
- Actes d'état civil
- Attestations d'accueil
- Recensement service national : tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois suivants leur 16^e anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Pour information : La Mairie de Corronsac n'est pas équipée pour recevoir les dossiers de passeports ni de Carte nationale d'identité, mais tient à votre disposition la liste des Mairies du secteur auxquelles vous pouvez vous adresser.

Démarches d'urbanisme

- Toutes réalisations et ou modifications d'une construction font l'objet d'une demande administrative à déposer en Mairie.
- Permis de construire ou d'aménager (cerfa n°130409*03)
- Permis de construire d'une maison individuelle (cerfa n°13406*03)
- Déclaration Préalable (Clôture, piscine, abri jardin, véranda, modifications de façades....) (Cerfa n° 13703*03 ou 13404*03)...

Tous ces formulaires administratifs sont disponibles sur le site Service-public.fr et les informations cadastrales sont éditables sur cadastre.gouv.fr

Le règlement d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune (PLU) est consultable à la Mairie.





› Les nouvelles d'Autour de l'École

Le 10 février dernier s'est tenu le traditionnel « Loto des écoles », avec le soutien des bénévoles et la participation des parents des écoles et de nombreux habitants

Le Loto des écoles a rencontré encore cette année un beau succès. Grâce aux artisans et commerçants locaux particulièrement généreux, de nombreux lots nous ont été offerts, mais également auprès de nombreuses enseignes. De la vente des cartons et de la petite restauration, nous avons pu récolter plus de 1 400 Euros. Ce profit viendra accompagner les projets et les besoins matériels des deux écoles.

Cette année 2017/2018, l'Association Autour de l'école a déjà pu financer les cadeaux apportés par le Père Noël à l'école maternelle de Montbrun : draisiennes, tapis de voiture et personnages solides, le tout pour la cour de récréation.

D'autres projets de sortie sont à venir pour les beaux jours :

- Les petites sections iront à la ferme des cinquante à Ramonville
- Les moyennes et grandes sections/CP de Montbrun iront au Quai des Savoirs à Toulouse, visiter l'exposition consacrée au sommeil « Mondo Minot ».

- Nous participerons en partie à la sortie au parc australien des CP/CE1 et CE1/CE2.
- Les CE2/CM1 et CM2 profiteront du projet astronomie, et nous participerons également à leur sortie à Carcassonne.

L'Association Autour de l'école profitera elle-aussi des belles journées à venir pour proposer aux familles, un temps de convivialité le **dimanche 3 juin**, au programme : Labyrinthe de Merville, apéro offert par l'association...

Nous clôturerons l'année dans la bonne humeur avec la fête des écoles, qui aura lieu à Corronsac, le **vendredi 22 juin**. Nous nous retrouverons autour d'une conviviale auberge espagnole, pendant que les enfants pourront enflammer le dancefloor avec une boom, organisée par l'Association Autour de l'école !

📞 **Contact : autourdelecole31@gmail.com**

Page Facebook : [Association-autour-de-l'école-RPI-CorransacMontbrun-Lauragais](#)

› Les coteaux aux côtés d'Élodie : on prépare le 20^e Téléthon des Coteaux !



L'assemblée générale de l'association, le 30 mars 2018, a confirmé que toutes les conditions sont remplies pour envisager l'organisation du 20^e Téléthon des Coteaux les 1^{er}, 2, 7 et 8 décembre 2018.

La composition du bureau est inchangée : **Présidente** : Laurence Lamontagne, **Vice-présidente** : Elodie Victoria, **Secrétaire** : Michel Nicolas, **Trésorière** : Amandine Nicolas, **Trésorière adjointe** : Josiane Pedoussaut

Bilan moral : la Présidente a rappelé les résultats de l'édition 2017 du Téléthon des Coteaux : six sites organisateurs : Aureville, Corronsac, Deyme, Lacroix-Falgarde, Pompertuzat et l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. 15 861 € intégralement reversés à l'AFM. Recettes des animations comparables à l'édition 2014, dons en baisse de 10 % par rapport à l'année dernière.

Bilan financier : il montre une nette baisse des dépenses (organisation + achat de matériel) et un solde de l'exercice qui, augmenté des aides prévisionnelles des municipalités impliquées sera suffisant pour financer le prochain Téléthon des Coteaux. Néanmoins, pour augmenter

les recettes de l'association, une soirée théâtre est prévue le 26 mai 2018 avec le concours de la troupe « Le petit fauteuil rouge ».

Des échanges d'idées ont lieu actuellement afin d'améliorer et de renouveler le contenu des manifestations pour faire de ce 20^e Téléthon des Coteaux un événement particulier. Tous ceux qui ont des idées et souhaitent nous rejoindre sont invités à nous contacter.

📞 **lescoteaux.elodie@gmail.com / 06 11 73 45 67**





Foyer Rural

→ Le foyer rural et ses 10 sections animent notre village. Cette année encore, le nombre d'adhérents dépasse le nombre de 200.

Notre association, statutairement est composée d'un conseil d'administration (composé d'adhérents et de quasiment tous les responsables de sections et/ou « référents section ») et d'un Bureau qui doit comporter au minimum : un(e) Président(e), un(e) Trésorier(e) et un(e) Secrétaire pour pouvoir fonctionner.

Le nombre de « bénévoles » pour assurer les fonctions du « bureau » n'est plus suffisant cette année. Aussi nous nous devons de provoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 15 juin 2018 à 20 h 30, dont l'ordre du jour sera l'élection de membres au conseil d'administration, puis parmi ces membres, l'élection du bureau.

Toutes les personnes adhérentes ou parents d'enfants adhérents désirant s'impliquer au conseil d'administration pourront se faire connaître lors de cette assemblée générale extraordinaire.

Nous comptons sur vous pour que perdure le foyer et que les activités pour les enfants et les plus grands puissent continuer dans notre village.

Faute de « bureau » élu lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire, aucune des activités du foyer rural de Corronsac, ne pourra reprendre à la rentrée de septembre 2018.

Que chacun se rassure, les tâches à assurer tout au long de l'année ne sont pas lourdes si l'on est plusieurs à les partager, alors venez, même si le temps que vous pourrez consacrer au foyer est « un peu », ce sera déjà cela. Ce qui serait vraiment regrettable c'est que cette association ne soit plus active dans notre village et qu'elle disparaisse après 44 ans d'existence.

→ Section flamenco : spectacle de fin d'année.

Jeunes ou moins jeunes toutes nos 62 baillaoras et baillaors, seront heureux, cette année encore, de vous présenter en plus de leur sourire, le résultat d'une année de travail assidu et appliqué. Spectacle, préparé avec la participation de Vanessa et de Elisa nos belles flamencas. Ce spectacle tout en couleur et en musique vous est proposé le samedi 23 juin à 21 heures. Venez nombreux encourager nos enfants, et même nos plus grands.

→ Théâtre enfants : la date du spectacle est le samedi 9 juin.

Premier groupe : « Panique à bord », écriture Marie Céline

Nous allons vous faire vivre les mésaventures des passagers d'un avion.

Deuxième groupe : « Les colocs », écriture Marie Céline

Marcy décide de prendre deux colocataires pour partager son grand appartement qu'elle vient d'hériter, comment va se passer la cohabitation ?

Les élèves du primaire sont une dizaine, pleins d'énergie et enthousiastes dès la proposition du futur spectacle à jouer ! Pour la première fois les enfants ont donné une représentation de leur spectacle de Noël pour l'école, cela a été un vif succès auprès des élèves et des enseignants. Le prochain rendez-vous est fixé pour le mois de juin pour le spectacle de fin d'année.

Les collégiens sont trois, c'est peu ! Mais nous travaillons sur une création à partir d'improvisation.



› Corronsac Bien Vivre Ensemble

• L'assemblée générale

Chers voisins, l'AG de Corronsac Bien Vivre ensemble s'est tenue le mardi 10 avril. Même si vous n'avez pas pu y participer, vous pouvez nous rejoindre dans l'association. Le bureau composé de Marie-Nathalie Larue, Céline Benteat, Linda Fines et Patricia Fosset est à votre écoute pour tout projet culturel, social ou sportif. La prochaine activité que nous organisons pour vous est La fête de la Musique le samedi 16 juin avec 3 groupes : Moonlight Rose Toulouse, AutOmate et Route 66 the After Eight. Le programme complet est en cours d'élaboration si vous avez des propositions.

Puis nous participons à l'organisation des jeux intervillages qui auront lieu le dimanche 1^{er} Juillet à Péchabou à 10h. Vous recevrez prochainement les fiches d'inscription pour former des équipes de tous âges pour participer, contre les équipes de Péchabou et de Montbrun-Lauragais, aux jeux suivants : Hypo glouton, Morpion, différents relais, le fameux Jeux des Maires qui interroge les maires des 3 villages et d'autres surprises... Dans les deux cas, repas et buvette vous seront proposés et permettront d'auto financer ces événements.

Et si vous souhaitez faire partie des bénévoles pour améliorer la qualité de ces animations ou en proposer de nouvelles, vous êtes les bienvenus.

• Le marché de plein vent

Chers voisins, le marché de plein vent de Corronsac vous accueille tous les mercredis de 16h30 à 20h. En plus du primeur, du boucher, du pizzaiolo, du volailler, du fromager, de l'apiculteur, du crêpier et de la céréalière, venez découvrir de nouveaux commerçants : le traiteur asia-

tique, la fleuriste et l'épicière. N'hésitez pas à y passer une demi-heure par semaine, au soleil ou dans le vent, on y gagne à la fois de produits frais et d'un teint frais. Le marché est aussi un lieu de rencontre.

La dernière en date était une chasse aux œufs organisée le 4 avril avec plein de petits participants pour chercher les 200 poules, poussins, œufs et cloches cachés autour du marché. Et pour les beaux jours, vous pourrez venir vous restaurer sur place : apportez vos couverts et consommez les produits des commerçants. Nous mettons des petites tables blanches à votre disposition tous les mercredis, et le 1^{er} mercredi de chaque mois de mai à octobre, nous mettons les grandes tablées à partir de 19h. Nouveauté : animation musicale les 6 juin, 4 juillet, 8 août et 5 septembre.

Agenda :

- › **Le 5 septembre et le 3 octobre** : restez pique-niquer au marché. Apéritif offert à 19 h. Plats préparés par les commerçants du marché ou apportez votre repas.
- › **Mercredi 2 mai** : Pique-nique du marché
- › **Mercredi 6 juin** : Pique-nique du marché et animation musicale
- › **Samedi 16 juin** : Fête de la Musique
- › **Dimanche 1^{er} juillet 2018** : Inter villages à Pechabou
- › **Mercredi 4 juillet** : Pique-nique du marché et animation musicale
- › **Mercredi 8 août** : Pique-nique du marché et animation musicale
- › **Mercredi 5 septembre** : Pique-nique du marché et animation musicale
- › **Mercredi 3 octobre** : Pique-nique du marché





› Comité des fêtes

L'équipe du comité des fêtes est heureuse d'accueillir de nouveaux membres.



Suite à l'assemblée générale, voici la nouvelle composition du bureau :

Président : Damien REYNAUD

Vice-Présidente : Véronique CARLES

Trésorier : Laurent TELLERAIN

Secrétaire : Julien BOUDET

Nous remercions les personnes qui sont arrivées dans l'équipe et nous invitons les corronsacains et corronsacaines qui ont envie d'animer le village à nous rejoindre. Nous avons toujours besoin de bénévoles avant pendant ou après les manifestations. Alors quel que soit votre âge n'hésitez pas à nous contacter.

Cette année la fête du village se déroulera les 6, 7, 8 et 9 septembre, réservez dès aujourd'hui ces dates dans votre agenda.

Nous commencerons par le concours de belote le jeudi soir, le repas du vendredi sera suivi d'une animation musicale. Le samedi et le dimanche de nombreuses animations seront là pour enchanter les grands et les plus petits. Nous vous laissons le plaisir de découvrir le programme complet et les bulletins d'inscription dans vos boîtes aux lettres.

Dans notre village, il est de tradition d'annoncer la fête par la tournée des fleurs. Les enfants de notre village viennent au nom du comité des fêtes vous annoncer la fête en vous offrant une fleur faites leur bon accueil.

Nous vous attendrons nombreux pour réussir cette fête de village.



› Le club des Aînés fête son 23^e anniversaire

Joyeuse ambiance et bel appétit : le club des Aînés de Corronsac vient de célébrer son 23^e anniversaire autour d'un succulent repas servi à la salle des fêtes du village.

Concocté par Le Picotin Gourmand (Poucharamet), ce repas a réuni la quasi-totalité des adhérents, autour d'un alléchant menu à base de salade gourmande, de cassolettes de Saint-Jacques et de suprême de pintadeau farci, sans oublier le trou normand au calva et l'omelette norvégienne, le tout agrémenté d'une sympathique animation musicale. Au-delà de cette



belle opportunité de retrouvailles, c'était aussi l'occasion de faire le point sur les projets de fin de saison : le goûter de la fête des mères le 2 juin, une sortie au Pays basque (atelier d'espadrilles de Mauléon et fabrication artisanale de linge basque à Saint-Palais) le 14 juin, un après-midi jeux de société le 23 juin, et enfin une journée grillades le 7 juillet.

› Plan climat-air-énergie territorial : à vous la parole

Comment anticiper les effets des changements climatiques à venir ? Comment réduire la facture énergétique des habitants, des entreprises et des collectivités ? Comment nous déplacerons nous demain ? Comment s'emparer de cette problématique pour développer l'économie locale ? Afin d'associer le plus grand nombre à l'élaboration de son plan d'actions, le Sicoval souhaite recueillir votre avis et vos propositions en vous proposant de répondre au questionnaire ci-dessous.

Émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, transition énergétique... Le changement climatique ne fait désormais plus l'objet de débat. C'est une réalité que, nous devons appréhender au quotidien, chacun à notre échelle. Dans cette course contre la montre, les territoires ont un rôle décisif à jouer et doivent s'appuyer sur un engagement direct et novateur de la part de tous les acteurs : élus, citoyens, entreprises, associations...

Le Sicoval est depuis longtemps engagé en faveur du développement durable et a adopté dès 2003, un projet politique global sous la forme d'un premier Agenda 21. Il constitue une vraie volonté **politique de répondre aux**



besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Dès 2012, notre Agglo a adopté le premier Plan climat énergie territorial (PCET), véritable plan de lutte contre le changement climatique. La Communauté d'agglomération entame aujourd'hui la révision de son plan climat. Ce nouveau document visera ainsi à proposer des actions concrètes à mettre en œuvre d'ici 2030. Nouveauté, il intégrera également des actions pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Ce nouveau plan climat constitue surtout une formidable **opportunité de s'interroger sur son avenir** et de développer des solutions locales adaptées aux spécificités de notre territoire. Afin d'associer le plus grand nombre à l'élaboration de ce plan d'actions, le Sicoval souhaite recueillir votre avis et vos propositions en vous proposant de répondre à ce questionnaire à l'adresse suivante :

<http://www.sicoval.fr/fr/actualites/plan-climat-air-energie-territorial-a-vous-la-parole.html>

› Fiscalité : une hausse modérée pour financer le métro

En dépit des dotations de l'État désormais réduites à portion congrue et pour anticiper les grands projets de transport sur son territoire, le Sicoval fait le choix d'une augmentation limitée des taxes locales.

A l'occasion du dernier conseil de communauté, les élus de l'intercommunalité ont voté en faveur d'une hausse de :

- **1,5 % sur la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).**
- **1,10 % sur la cotisation foncière des entreprises (CFE)**

Au moment d'adopter son budget, chaque année, le Conseil de communauté doit en effet se prononcer sur

le niveau du taux des taxes composant les principales ressources de l'Agglo.

Dans un contexte où les dotations de l'État n'ont jamais été aussi faibles (500 000 euros annuels contre 4 millions en 2015), les élus ont pris le pari d'une augmentation de la fiscalité locale limitée. Cette hausse de l'impôt devrait permettre de dégager un produit supplémentaire estimé à 452 076 € annuel, lequel aura vocation à alimenter exclusivement la participation financière du Sicoval à l'arrivée du métro à Labège.





LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE ÇA CHANGE QUOI POUR MOI ?

A compter du 1^{er} janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.

**SALARIÉ ? ACTIF ?
RETRAITÉ ?
INDÉPENDANT ?**

JE SUIS CONCERNÉ

L'impôt est directement prélevé sur mes revenus (salaires, retraites, allocations chômage...) par mon employeur, caisse de retraite, Pôle emploi (organismes collecteurs).

Pour les revenus des indépendants, les loyers, les revenus agricoles, etc. l'impôt est prélevé sur mon compte bancaire sous forme d'acomptes.

Tous les ans, je dépose ma déclaration de revenus. Elle permet de déterminer mon taux de prélèvement, de prendre en compte mes réductions et crédits d'impôt et de calculer mon impôt définitif.

ET MON TAUX DE PRÉLEVEMENT ?

En 2018, ma déclaration de revenus sert de base au calcul de mon taux de prélèvement à la source pour 2019.

> Je déclare mes revenus en ligne : je connais mon taux immédiatement et le montant de mes acomptes éventuels.

> Je déclare mes revenus sur papier : je connais ces informations à compter du 16 juillet dans mon espace personnel sur impots.gouv.fr ou sur mon avis d'impôt.

ET SI JE SUIS NON IMPOSABLE ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour moi : je n'ai aucun prélèvement.



FINANCES PUBLIQUES

› Réforme de la taxe d'habitation

La réforme nationale de la taxe d'habitation, mise en œuvre de 2018 à 2020, concernera 80 % des foyers fiscaux qui seront dispensés du paiement de la TH de leur résidence principale d'ici 2020. Ce dégrèvement sera progressif et s'appliquera à hauteur de 30 % dès 2018.

Le ministère de l'action et des comptes publics a mis en ligne sur impots.gouv.fr un simulateur afin que chacun puisse projeter sa situation.



RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur impots.gouv.fr
Pour faire une simulation, vous avez besoin de :



VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (1)

DU NOMBRE DE PARTS DE VOTRE FOYER (2)

DU MONTANT DE VOTRE TAXE D'HABITATION 2017

› Utiliser un défibrillateur

Notre commune est équipée d'un défibrillateur. Il se trouve sur le mur de la salle polyvalente à côté de la machine à pain et de la bibliothèque de prêts de livre en libre-service.

Un défibrillateur ne doit être utilisé par le grand public que lorsque la victime est en arrêt cardiorespiratoire c'est à dire qu'elle est inanimée, qu'elle ne répond pas aux stimulations et qu'elle ne respire plus.

Il convient alors :

- D'appeler les secours
- De pratiquer dans un premier temps une réanimation manuelle : bouche-à-bouche et massage cardiaque.
- Le recours à un **défibrillateur** est l'étape suivante pour relancer le cœur de la victime.

Compte tenu de la simplicité de son utilisation, toute personne est capable et peut utiliser le défibrillateur. Aucune formation ni prérequis ne sont nécessaires.

L'appareil est composé de deux électrodes à placer sur le thorax de la victime et d'un ordinateur qui analyse son rythme cardiaque. Il guide le sauveteur par des ordres simples et ne représente aucun danger, ni pour la victime, ni pour l'utilisateur...

C'est le défibrillateur qui détermine si un choc est recommandé pour sauver la victime (fibrillation ventriculaire ou tachycardie ventriculaire sans pouls), et qui délivre **un choc électrique**, appelé défibrillation.

La défibrillation consiste donc à délivrer au travers du thorax via des électrodes, un choc électrique de haute intensité. L'objectif de la défibrillation est de **permettre au cœur de battre à nouveau normalement**.





Usage d'un drone de loisir



**Assurer
la sécurité
des personnes
et des autres
aéronefs est
de votre
responsabilité**

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.

Faire survoler par un drone une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible de 45 000 euros d'amende, 1 an de prison, et de la confiscation du drone en vertu des articles L. 6232-12 et L. 6232-13 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html

Je ne survole pas les personnes.

Je respecte les hauteurs maximales de vol.

Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.

Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.

Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.

Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.

Je respecte la vie privée des autres.

Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.

Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.

En cas de doute, je me renseigne.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



› Moustique tigre, agir avant qu'il ne pique !

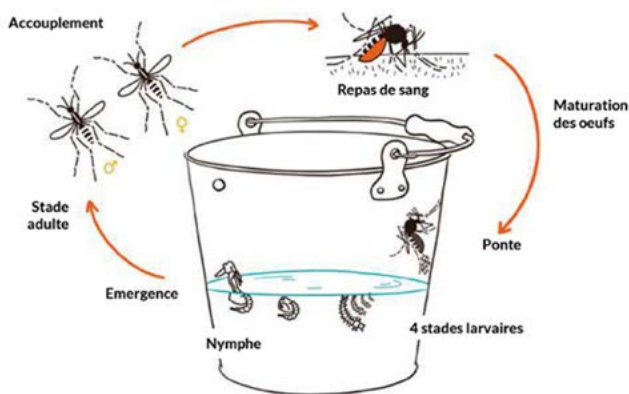
L'Aedes albopictus, appelé moustique « tigre » de par sa silhouette noire et ses rayures blanches, est avant tout source de nuisances. Sa piqûre est douloureuse et peut aussi être vecteur de maladies infectieuses (lire ci-dessous). Agissons collectivement contre sa prolifération.

Fortement affilié à l'homme, le moustique tigre naît et se développe près de nos maisons où il trouve :

- de la nourriture pour ses œufs, en nous piquant ;
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes ;
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.



Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas de les éliminer durablement. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.



Adoptez les bons réflexes* pour éliminer les larves de moustique tigre :

> VIDER ! 2 fois / semaine (les réceptacles qui ne peuvent être rangés)

- Coupelles sous les pots, bouturages.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond, de type « Riviera ».
- Gamelles d'animaux domestiques, décorations.
- Pieds de parasols, pluviomètres, plis de bâches.

> RANGER ! (à l'abri de la pluie et/ou des irrigations)

- Jouets, brouettes et pneumatiques.
- Arrosoirs, seaux, poubelles et cendriers.
- Casseroles, caisses, pots divers.

> JETER ! (- de réceptacles = - de lieux de ponte)

- Boîtes de conserve métalliques.
- Déchets de chantier.

> COUVRIR ! (hermétiquement, par une moustiquaire, par exemple)

- Récupérateurs d'eau de pluie, cuves et fûts divers.
- Réceptacles pluviaux.

> CURER ! (pour faciliter les écoulements des eaux)

- Siphons (évier, lave-mains, fontaines).
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.

> ENTRETENIR !

- Piscines (lit à moustiques si peu chloré).
- Pièges à sable.
- Bassins (mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevage.
- Regards et bornes d'arrosage.

* Check-list pour « être sec avec les moustiques » videz, curez, couvrez, rangez, jetez... disponible sur moustique-tigre.info.

Comment se protéger des piqûres ?

- Appliquer des produits anti-moustiques sur la peau la journée (recrudescence d'activité le matin et en fin de journée) ; consulter votre médecin / pharmacien avant toute utilisation, notamment sur les enfants et les femmes enceintes.
- Porter des vêtements couvrants et amples.
- Les bébés peuvent dormir sous une moustiquaire imprégnée.
- Utiliser des diffuseurs d'insecticides à l'intérieur et des serpentins à l'extérieur.
- Si besoin et si vous en disposez, allumer la climatisation (ils fuient les endroits frais).

Dengue, Chikungunya et Zika

De retour d'un pays où l'un de ces trois virus circule, consultez un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures et/ou d'éruptions cutanées (pour le Zika).

Sites

www.social-sante.gouv.fr
www.invs.sante.fr
www.occitanie.ars.sante.fr
www.lemoustiquetigre.fr



› Pensez à vous inscrire sur le registre canicule

L'été va bientôt arriver. En cas d'épisodes exceptionnels de fortes chaleurs, vous pourrez bénéficier rapidement de conseils et d'assistance. Pour cela, il suffit de vous inscrire sur le registre communal recensant les personnes les plus vulnérables (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, personnes adultes en situation de handicap, d'invalidité, ou d'isolement). Dans ce cadre, chaque commune est chargée de tenir à jour un registre nominatif confidentiel. Vous pouvez vous inscrire vous-même sur ce registre, mais cette inscription peut aussi être faite par un tiers (représentant légal, proche, médecin ou services d'aide).

› Les assistantes maternelles

M^{me} Eva Garcia : 8 impasse de la clé des champs
06 70 77 65 35 - pintalabios@free.fr

M^{me} Béatrice Carayon-Kastler formée à la pédagogie Montessori « El Nido 0 à 3 ans » : 5 Les terrasses de Ségueilla - 06 77 05 34 77 - bea.kastler@free.fr

M^{me} Véronique Hernandez : 29 A chemin de Rivals
- 05 34 66 26 01 ou 06 45 17 66 81 - danjoyj@free.fr

M^{me} Cécilia Pereira : 21 route de Montbrun
06 72 71 64 97 - pereira.cecilia71@orange.fr

› Les travaux de bricolage et de jardinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne peuvent être réalisés que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Le brulage des déchets de jardin est **INTERDIT** conformément à la législation en vigueur.

› Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats, canettes...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.

› Stop aux bruits inutiles



Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, une radio à fond... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement. Nous demandons aux utilisateurs des bâtiments communaux et espaces sportifs de respecter scrupuleusement le règlement porté à leur connaissance.

› Entretien des haies et des arbustes



Chaque propriétaire est tenu d'entretenir sa haie afin de ne pas gêner son voisin, obstruer un passage ou un trottoir, constituer un obstacle ou surtout porter atteinte à la visibilité nécessaire à la sécurité de la circulation.

Les haies et les arbres plantés en bordure des propriétés ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Cela peut être préjudiciable à la circulation des piétons (en les obligeant à marcher sur la chaussée) mais aussi être une difficulté pour les conducteurs de véhicules qui ne disposent plus d'une visibilité suffisante pour circuler en toute sécurité.

L'entretien de la végétation est une **obligation réglementaire** qui impose de faire élaguer ou de tailler à l'aplomb de limite de propriété avec la voirie.

Réinventons l'action publique et le dialogue citoyen !



SUITE AU SUCCÈS DE L'AN DERNIER

Pour la troisième année, durant cette journée les habitants de Corronsac vont se mobiliser bénévolement pour réaliser des chantiers d'amélioration de leur cadre de vie et pourront participer à des débats citoyens sur différents thèmes en particulier : Corronsac à l'horizon 2030.

Cette année 5 chantiers : l'école, mise en valeur des espaces communs et conviviaux, salle polyvalente, travaux d'agréments, tennis.

POUR QUI ?

Chaque habitant, du plus petit au plus grand, est le bienvenu et peut apporter sa contribution à cette journée.

POURQUOI ?

C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur pour le bien commun, et d'être acteur des choix de sa commune.

UNE JOURNÉE CONVIVIALE AVANT TOUT

La journée citoyenne est une opportunité pour les habitants de prendre part à des réalisations concrètes.

Les moments de convivialité de la journée (collations du matin et de l'après-midi, repas de midi offerts à tous les participants) sont autant de moments de partage et de discussion, riches en souvenirs, mais aussi en projets. 8h30-13h : chantier / 13h-14h : repas / 14h30-16h30 : débat citoyen.

CHACUN A UNE PLACE À TENIR

TOUS ENSEMBLE LE 2 JUIN 2018

TOUTES GÉNÉRATIONS CONFONDUES POUR AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE ET NOTRE RELATION

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE :

05 61 81 91 70 OU PAR MAIL MAIRIE.CORRONSAC@WANADOO.FR / SITE